

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le lundi 24 octobre 2016, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

**Sont aussi présents les membres du conseil suivants :**

M. Raynald Gobeil, district n° 1  
Mme Rollande Côté, district n° 2  
M. Romuald Tremblay, district n° 4  
M. Claude Tremblay, district n° 5

**Assiste également à cette séance :**

Pierre-Yves Tremblay, directeur général

**Sont absents :**

M. Jules Bouchard, district n° 3  
M. Jean-François Néron, district n° 6

**Nombre de citoyens présents : 0**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de mandat à la firme Les Excavations G. Larouche inc. pour la réfection du chemin d'accès au Camping Base Plein Air Saint-Nazaire
4. Demande de dérogation mineure de la municipalité de Saint-Nazaire pour le 178 rue Principale
5. Achat de radars pédagogiques
6. Achat d'une caméra thermique pour le service des incendies de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord
7. Formation d'un comité de développement
8. Période de questions

**2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**16-229**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Romuald Tremblay  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé

**Acceptée**

**3. OCTROI DE MANDAT À LA FIRME LES EXCAVATIONS G. LAROUCHE INC. POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN D'ACCÈS AU CAMPING BASE PLEIN AIR SAINT-NAZAIRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection du chemin d'accès au Camping Base Plein Air Saint-Nazaire

**ATTENDU QUE** suite à cet appel d'offres, deux des trois soumissionnaires invités ont déposé leur offre avant la date et l'heure prévue et que les offres se décrivent comme suit :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses
Les Excavations G. Larouche inc.	43 793,69 \$
Terrassement Y.T.	106 911,214 \$

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les Excavations G. Larouche inc.

**EN CONSÉQUENCE**

16-230

Il est proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat de réfection du chemin d'accès au Camping Base Plein Air Saint-Nazaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Excavations G. Larouche inc. au coût de 30 827.38\$ taxes incluses

**Acceptée**

**4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE POUR LE 178 RUE PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** Monsieur Pierre-Yves Tremblay, mandataire autorisé par le conseil municipal a déposé, une demande de dérogation mineure à la municipalité pour la propriété du 178, rue Principale

**ATTENDU QU'**un plan d'implantation a été effectué par Monsieur Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre

**ATTENDU QUE** la demande vise à autoriser la construction d'un immeuble à au moins 4 m de la ligne de recul avant

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage prévoit à l'article 4.9. que l'immeuble soit construit à au moins 10 m de la ligne de recul avant

**ATTENDU QUE** la demande permettra de respecter l'alignement général des bâtiments déjà construit du secteur

**ATTENDU QU'**il doit avoir un dégagement minimum entre le bâtiment de l'aréna et celui du nouvel édifice municipal et communautaire

**ATTENDU QUE** la dérogation ne portera pas préjudice au propriétaire voisin

**ATTENDU QUE** le service de prévention des incendies a émis un avis favorable;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le propriétaire agit de bonne foi;

**ATTENDU QUE** l'article visé peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon l'article 3.1 du règlement numéro 333-15;

**ATTENDU QUE** le CCU a recommandé l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

16-231

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un immeuble à au moins 4 m de la ligne de recul avant au lieu de que l'immeuble soit construit à au moins 10 m de la ligne de recul avant.

**Acceptée**

## 5. ACHAT DE RADARS PÉDAGOGIQUES

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire désire faire respecter les limites de vitesse sur la rue Principale et encourager les usagers à ralentir dans les zones scolaires et résidentielles où la circulation est critique

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se procurer des radars pédagogiques solaires afin d'atteindre cet objectif

**ATTENDU QUE** l'entreprise *Prosolaire* a déposé une soumission au montant de 3 394 \$ par radar pédagogique solaire plus les taxes applicables

16-232

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire achète 2 radars pédagogiques solaires de l'entreprise *Prosolaire* au coût de 6 788 \$ plus les taxes applicables

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 04001 526 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,

- 24 octobre 2016 -

Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

## 6. ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE POUR LE SERVICE DES INCENDIES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR NORD

**ATTENDU QUE** la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie du Secteur Nord procédera à l'achat d'une caméra thermique au coût 5 552,34 \$

**ATTENDU QUE** la quote-part de la municipalité de Saint-Nazaire pour l'achat de la caméra thermique s'élève à 925,39 \$

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire dispose de surplus accumulés affectés détenus à la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie du Secteur Nord au montant de 4 278,99 \$

### EN CONSÉQUENCE

16-233

Il est proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire demande à la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie du Secteur Nord d'appliquer au surplus accumulé affecté de la municipalité de Saint-Nazaire détenu par la régie un montant de 925,39 \$ à l'achat de la caméra thermique, tel que convenu par le conseil d'administration de la Régie lors de la séance du 28 septembre 2016

**Acceptée**

## 7. FORMATION D'UN COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Nazaire désire former un comité de développement

**ATTENDU QUE** le comité de développement aura le mandat de proposer des projets de développement au Conseil municipal

**ATTENDU QUE** ledit comité ne pourra effectuer de démarches pour la réalisation des projets suggérés qu'avec l'accord du conseil municipal

**ATTENDU QUE** le comité de développement sera formé des conseillers suivants :

Jules Bouchard, conseiller district 3

Claude Tremblay, conseiller district 5

Jean-François Néron, conseiller district 6

### EN CONSÉQUENCE

16-234

Il est proposé par Raynald Gobeil

Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire accepte la formation du comité de développement et nomme les membres dudit comité

**Acceptée**

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

## **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**16-235**

| Que la séance soit levée à 20 h 05

**Adoptée**

Saint-Nazaire, le 24 octobre 2016

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA  
Directeur général

Martin Sauvé,  
Maire